

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

En exercice : 49

Présents : 33

N°174

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 19 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 12 septembre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, AISSAOUI Djamilia, ZAÏRI Rachid, LENZI Ling, BIDAL Damien, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RABAH Hana, AÏT-BOUALI Omar, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Laurence GRARE
Madame Danielle MARINO
Madame Akoua Marie KOUAME
Monsieur Eric PLEE
Madame Alice FAGARD
Monsieur Guillaume SANON
Monsieur Abderrahim HAFIDI
Monsieur Jean-Yves VANNIER
Monsieur Arab ALI CHERIF

Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Nourredine KADDOURI
Monsieur Antoine WOHLGROTH
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Pascal BEAUDET
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Jean-François MONINO

Secrétaire de séance : Soizig NEDELEC

Direction de l'Administration Générale/Service de l'Administration Générale

OBJET : Modification exceptionnelle des indemnités des membres du Conseil municipal pour le mois d'octobre 2018

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2123-20, L2123-24-1 et suivants ;

Vu le décret n°85-1148 modifié du 24 octobre 1985 relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements hospitaliers ;

Vu la délibération n°224 du 15 novembre 2017 fixant les indemnités des membres du Conseil municipal ;

Considérant que la Commune a perçu la dotation de solidarité urbaine lors des trois précédents exercices budgétaires et a la qualité de chef-lieu de canton ;

Considérant que le Conseil municipal souhaite diminuer pour le mois d'octobre 2018, le montant de l'indemnité brute de fonction de ses membres avant majoration, à hauteur de 5% s'agissant de la Maire et des adjoints, et de 3% en ce qui concerne les conseillers municipaux, afin de dégager un crédit de 1586,58 € qui sera attribué à l'association pour l'Amitié Franco-Malienne sous forme de subvention, pour soutenir l'action de soutien et de secours qu'elle mène au profit de M. TAMBOURA, époux et père des 4 victimes du tragique incendie qui a ravagé la partie supérieure d'un immeuble situé rue HEMET, à AUBERVILLIERS, le 27 juillet 2018.

Adoption à l'unanimité par 42 pour

DELIBERE :

ADOpte le montant des indemnités de fonctions des membres du Conseil municipal conformément au tableau annexé à la présente délibération.

DIT que la présente délibération est uniquement applicable pour les indemnités de fonctions des membres du Conseil municipal du mois d'octobre 2018, et qu'à partir de novembre 2018, la délibération susvisée n°224 du 15 novembre 2017 reste en vigueur.

Reçu en préfecture le : 21/09/18
Publié le : 21/09/18
Certifié exécutoire : 21/09/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Leila TLILI

